



Assemblée générale

Soixante-dixième session

81^e séance plénière

Mardi 22 décembre 2015, à 15 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Lykketoft. (Danemark)

La séance est ouverte à 15 h 5.

Points 15 et 116 de l'ordre du jour (suite)

Application et suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes

Suite donnée aux textes issus du Sommet du Millénaire

Projet de décision (A/70/L.34)

Le Président (*parle en anglais*) : Les membres se souviendront qu'au titre des points 15 et 116 de l'ordre du jour, l'Assemblée générale a adopté la résolution 70/1, intitulé « Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 », à sa 14^e séance plénière, le 25 septembre. Les membres se souviendront également que l'Assemblée a examiné, dans le cadre d'un débat conjoint, les points 15, 116 et 123 de l'ordre du jour à sa 153^e séance plénière, le 13 novembre.

Avant de continuer, je voudrais proposer une révision orale au projet de décision A/70/L.34, consistant à retirer les termes « d'une journée » de la deuxième ligne du paragraphe 1 du projet de décision. Le paragraphe 1 se lirait donc comme suit.

« Décide de convoquer, dans la limite des ressources disponibles, une Réunion plénière de haut niveau sur la gestion des déplacements

massifs de réfugiés et de migrants, le 19 septembre 2016 (2011) ».

Nous allons maintenant passer à l'examen du projet de décision A/70/L.34, tel que révisé oralement.

L'Assemblée va se prononcer sur le projet de décision A/70/L.34, intitulé « Réunion plénière de haut niveau sur la gestion des déplacements massifs de réfugiés et de migrants », tel que révisé oralement. Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite adopter le projet de décision tel que révisé oralement?

Le projet de décision A/70/L.34, tel que révisé oralement, est adopté (décision 70/539).

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de son examen des points 15 et 116 de l'ordre du jour.

Rapports de la Deuxième Commission

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale va examiner les rapports de la Deuxième Commission sur les points 17 à 27, 64, 120 et 135 de l'ordre du jour. Je prie le Vice-Président de la Deuxième Commission, M. Reinhard Krapp, de présenter les rapports de la Deuxième Commission en une seule intervention.

M. Krapp (Allemagne) Vice-Président de la Deuxième Commission (*parle en anglais*) : J'ai le grand honneur et le privilège de présenter à l'Assemblée générale les rapports de la Deuxième Commission sur les points de l'ordre du jour qui lui ont été alloués par

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).

15-44623(F)



Document adapté

Merci de recycler



l'Assemblée générale à sa soixante-dixième session. Les rapports, publiés sous les cotes A/70/469 à A/70/480, A/70/518 et A/70/519, contiennent les textes des projets de résolution et des projets de décision recommandés par la Deuxième Commission à l'Assemblée générale pour adoption. Pour la commodité des délégations, le Secrétariat a préparé une liste récapitulative des votes qui ont eu lieu à la Commission, publiée sous la cote A/C.2/70/INF/1.

Au cours de la partie principale de la soixante-dixième session de l'Assemblée générale, la Deuxième Commission a tenu 36 séances au total et six manifestations spéciales, dont deux étaient des séances officielles conjointes avec le Conseil économique et social. La Deuxième Commission a adopté au total 43 projets de résolution, dont quatre ont été mis aux voix, et cinq projets de décision.

Au titre du point 17 de l'ordre du jour, intitulé « Les technologies de l'information et des communications au service du développement », la Deuxième Commission recommande, au paragraphe 11 du document A/70/469, l'adoption d'un projet de résolution.

Au titre du point 18 de l'ordre du jour, intitulé « Questions de politique macroéconomique », le rapport de la Commission est publié en cinq parties. Le rapport introductif est publié sous la cote A/70/470, et les recommandations figurent dans les additifs suivants.

Au titre du point 18 a) de l'ordre du jour, intitulé « Commerce international et développement », la Deuxième Commission recommande, au paragraphe 19 du document A/70/470/Add.1, l'adoption de trois projets de résolution, et au paragraphe 20, l'adoption d'un projet de résolution.

Au titre point 18 b) de l'ordre du jour, intitulé « Système financier international et développement », la Deuxième Commission recommande, au paragraphe 13 du document A/70/470/Add.2, l'adoption de deux projets de résolution.

Au titre du point 18 c) de l'ordre du jour, intitulé « Poids de la dette extérieure et développement », la Deuxième Commission recommande, au paragraphe 8 du document A/70/470/Add.3, l'adoption d'un projet de résolution.

Au titre du point 18 d) de l'ordre du jour, intitulé « Produits de base », la Deuxième Commission recommande, au paragraphe 8 du document A/70/470/Add.4, l'adoption d'un projet de résolution.

Au titre du point 19 de l'ordre du jour, intitulé « Suivi et mise en œuvre des textes issus des Conférences internationales sur le financement du développement », la Deuxième Commission recommande, au paragraphe 11 du document A/70/471, l'adoption d'un projet de résolution.

Au titre du point 20 de l'ordre du jour, intitulé « Développement durable », le rapport de la Commission a été publié en 10 parties. Les recommandations de la Commission sur ce point de l'ordre du jour figurent aussi bien dans le rapport introductif, publié sous la cote A/70/472, que dans les additifs.

Au titre du point 20 de l'ordre du jour également, la Deuxième Commission recommande, au paragraphe 42 du document A/70/472, l'adoption de huit projets de résolution et, au paragraphe 43, l'adoption d'un projet de décision.

Au titre du point 20 a) de l'ordre du jour, intitulé « Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable », la Deuxième Commission recommande, au paragraphe 9 du document A/70/472/Add.1, l'adoption d'un projet de résolution.

Au titre du point 20 b) de l'ordre du jour, intitulé « Suivi et application de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement », la Deuxième Commission recommande, au paragraphe 8 du document A/70/472/Add.2, l'adoption d'un projet de résolution.

Au titre du point 20 c) de l'ordre du jour, intitulé « Stratégie internationale de prévention des catastrophes », la Deuxième Commission recommande, au paragraphe 13 du document A/70/472/Add.3, l'adoption de deux projets de résolution.

Au titre du point 20 d), intitulé « Sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures », la Deuxième Commission recommande, au paragraphe 8 du document A/70/472/Add.4, l'adoption d'un projet de résolution.

Au titre du point 20 e) de l'ordre du jour, intitulé « Application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique », la Deuxième Commission

recommande, au paragraphe 8 du document A/70/472/Add.5, l'adoption d'un projet de résolution.

Au titre du point 20 f) de l'ordre du jour, intitulé « Convention sur la diversité biologique », la Deuxième Commission recommande, au paragraphe 9 du document A/70/472/Add.6, l'adoption d'un projet de résolution.

Au titre du point 20 g) de l'ordre du jour, intitulé « Harmonie avec la nature », la Deuxième Commission recommande, au paragraphe 8 du document A/70/472/Add.7, l'adoption d'un projet de résolution.

Au titre du point 20 h) de l'ordre du jour, intitulé « Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable », la Deuxième Commission recommande, au paragraphe 8 du document A/70/472/Add.8, l'adoption d'un projet de résolution.

Au titre du point 20 également, intitulé « Développement durable », la Deuxième Commission recommande, au paragraphe 6 du document A/70/472/Add.9, l'adoption d'un projet de résolution.

Au titre du point 21 de l'ordre du jour, intitulé « Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) », la Deuxième Commission recommande, au paragraphe 10 du document A/70/473, l'adoption d'un projet de résolution..

Au titre du point 22 de l'ordre du jour, intitulé « Mondialisation et interdépendance », le rapport de la Commission a été publié en cinq parties. Le rapport introductif est publié sous la cote A/70/474, et les recommandations figurent dans les additifs suivants.

Au titre du point 22 a) de l'ordre du jour, intitulé « Rôle des Nations Unies s'agissant de promouvoir le développement dans le contexte de la mondialisation et de l'interdépendance », la Deuxième Commission recommande, au paragraphe 8 du document A/70/474/Add.1, l'adoption d'un projet de résolution.

Au titre du point 22 b) de l'ordre du jour, intitulé « Science et technique au service du développement », la Deuxième Commission recommande, au paragraphe 13 du document A/70/474/Add.2, l'adoption de deux projets de résolution.

Au titre du point 22 c) de l'ordre du jour, intitulé « Culture et développement durable », la Deuxième Commission recommande, au paragraphe 7 du document A/70/474/Add.3, l'adoption d'un projet de résolution.

Au titre du point 22 d) de l'ordre du jour, intitulé « Coopération pour le développement des pays à revenu intermédiaire », la Deuxième Commission recommande, au paragraphe 8 du document A/70/474/Add.4, l'adoption d'un projet de résolution.

Au titre du point 23 de l'ordre du jour, intitulé « Groupes de pays en situation particulière », le rapport de la Commission a été publié en trois parties. Le rapport introductif est publié sous la cote A/70/475, et les recommandations figurent dans les additifs suivants.

Au titre du point 23 a) de l'ordre du jour, intitulé « Suivi de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés », la Deuxième Commission recommande, au paragraphe 8 du document A/70/475/Add.1, l'adoption d'un projet de résolution.

Au titre du point 23 b) de l'ordre du jour, intitulé « Suivi de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral », la Deuxième Commission recommande, au paragraphe 9 du document A/70/475/Add.2, l'adoption d'un projet de résolution.

Au titre du point 24 de l'ordre du jour, intitulé « Élimination de la pauvreté et autres questions liées au développement », le rapport de la Commission a été établi en quatre parties. Le rapport introductif est publié sous la cote A/70/476 et les recommandations figurent dans les additifs suivants.

Au titre du point 24 a) de l'ordre du jour, intitulé « Activités relatives à la deuxième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2008-2017) », la Deuxième Commission recommande, au paragraphe 8 du document A/70/476/Add.1, l'adoption d'un projet de résolution.

Au titre du point 24 b) de l'ordre du jour, intitulé « Participation des femmes au développement », la Deuxième Commission recommande, au paragraphe 8 du document A/70/476/Add.2, l'adoption d'un projet de résolution.

Au titre du point 24 c) de l'ordre du jour, intitulé « Mise en valeur des ressources humaines », la Deuxième Commission recommande, au paragraphe 8 du document A/70/476/Add.3, l'adoption d'un projet de résolution.

Au titre du point 25 de l'ordre du jour, intitulé « Activités opérationnelles de développement », le rapport de la Commission est publié en trois parties. Le rapport introductif est publié sous la cote A/70/477, et les recommandations figurent dans les additifs suivants.

Au titre du point 25 a) de l'ordre du jour, intitulé « Activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies », la Deuxième Commission recommande, au paragraphe 7 du document A/70/477/Add.1, l'adoption d'un projet de résolution.

Au titre du point 25 b) de l'ordre du jour, intitulé « Coopération Sud-Sud pour le développement », la Deuxième Commission recommande, au paragraphe 8 du document A/70/477/Add.2, l'adoption d'un projet de résolution.

Au titre du point 26 de l'ordre du jour, intitulé « Développement agricole, sécurité alimentaire et nutrition », la Deuxième Commission recommande, au paragraphe 13 du document A/70/478, l'adoption d'un projet de résolution, et au paragraphe 14, l'adoption d'un projet de décision.

Au titre du point 27 de l'ordre du jour, intitulé « Vers des partenariats mondiaux », la Commission recommande, au paragraphe 10 du document A/70/479, l'adoption d'un projet de résolution.

Au titre du point 64 de l'ordre du jour, intitulé « Souveraineté permanente du peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et de la population arabe dans le Golan syrien occupé sur leurs ressources naturelles », la Deuxième Commission recommande, au paragraphe 12 du document A/70/480, l'adoption d'un projet de résolution.

Au titre du point 120 de l'ordre du jour, intitulé « Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale », la Deuxième Commission recommande, au paragraphe 9 du document A/70/518, l'adoption de deux projets de décision.

Enfin, au titre du point 135 de l'ordre du jour, intitulé « Planification des programmes », comme indiqué au paragraphe 2 du document A/70/519, la Commission a décidé qu'il n'y avait pas lieu de prendre une décision concernant cette question.

Avant de terminer, je tiens à rappeler le haut degré de coopération dont nous avons bénéficié au sein de la Deuxième Commission. Bien qu'il ait fallu prolonger de deux semaines les travaux de la Commission pour parvenir à une conclusion satisfaisante, la Commission a été en mesure de s'acquitter du mandat que lui a confié l'Assemblée générale et de mener à bien ses travaux de façon efficace et constructive. Je tiens à féliciter vivement, au nom du Bureau de la Deuxième Commission, tous les coordonnateurs, les facilitateurs

et les négociateurs qui ont poursuivi avec persévérance les négociations sur nos projets de résolution. J'aimerais aussi remercier toutes les délégations de leur participation et de leur coopération constructives, auxquelles nous devons d'avoir pu parvenir au consensus sur de nombreux projets de résolution et de décision.

Je saisis également cette occasion pour remercier très sincèrement notre Président, M. Andrej Logar, de la Slovénie, ainsi que les Vice-Présidents, M. Purnomo Ahmad Chandra, de l'Indonésie, M. Enrique Carrillo Gómez, du Paraguay et M^{me} Chantal Uwizera, du Rwanda, de leur collaboration et de leur partenariat extraordinaires durant cette éprouvante mais fructueuse session de la Deuxième Commission. Je tiens de même à remercier le secrétariat de la Deuxième Commission de l'assistance et de l'appui hors pair qu'il m'a apportés ainsi qu'à tous les membres du Bureau.

Avant de conclure, je demanderai aux délégations qui souhaitent que soient apportées des corrections au texte de projets de résolution adoptés par la Deuxième Commission de bien vouloir en faire part, dès que possible, au secrétariat de la Deuxième Commission afin que ces corrections soient apportées avant la publication définitive de ces textes en tant que résolutions de l'Assemblée générale.

Enfin, sur une note plus personnelle, j'aimerais saisir cette occasion pour souhaiter à tous de merveilleuses fêtes de fin d'année, période aussi de congés bien mérités après tous ces travaux. Enfin et surtout, je présente à chacun tous mes vœux de paix et de prospérité pour la nouvelle année.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Vice-Président de la Deuxième Commission.

Si aucune proposition n'est faite au titre de l'article 66 du Règlement intérieur, je considérerai que l'Assemblée générale décide de ne pas débattre des rapports de la Deuxième Commission dont elle est saisie aujourd'hui.

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Les déclarations seront donc limitées aux explications de vote. Les positions des délégations concernant les recommandations de la Deuxième Commission ont été clairement exposées à la Commission et sont consignées dans les documents officiels pertinents. Je rappelle aux membres qu'en vertu du paragraphe 7 de la décision 34/401, l'Assemblée générale est convenue que

« Lorsqu'un même projet de résolution est examiné dans une grande commission et en séance plénière, les délégations, dans toute la mesure possible, doivent n'expliquer leur vote qu'une seule fois, soit en commission, soit en séance plénière, à moins que leur vote en séance plénière ne diffère de leur vote en commission. »

Je rappelle également aux délégations que, toujours conformément à la décision 34/401 de l'Assemblée générale, les explications de vote sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place. Lorsqu'un rapport contient plus d'un projet de résolution, les délégations auront l'occasion d'expliquer leur position avant et après que l'Assemblée générale se prononce sur l'ensemble des propositions.

Avant que nous nous prononcions sur les recommandations contenues dans les rapports de la Commission, j'informe les représentants que, pour prendre nos décisions, nous allons procéder de la même manière qu'à la Deuxième Commission, sauf notification préalable contraire adressée au Secrétariat. J'espère donc que nous pourrions adopter sans vote les recommandations que la Commission a adoptées sans les mettre aux voix.

Avant de poursuivre, j'appelle l'attention des membres sur une note du Secrétariat intitulée « Liste récapitulative des propositions figurant dans les rapports de la Deuxième Commission », qui a été publiée sous la cote A/C.2/70/INF/1 (disponible en anglais uniquement). Cette note a été distribuée à toutes les délégations dans la salle de l'Assemblée générale, à titre de guide de référence pour la manière dont nous allons nous prononcer sur les projets de résolution et de décision recommandés par la Deuxième Commission dans ses rapports. À cet égard, les membres trouveront, dans la quatrième colonne de cette note, les cotes des projets de résolution ou de décision sur lesquels nous devons nous prononcer en plénière et, dans la deuxième colonne, les cotes correspondantes qui leur ont été attribuées par la Deuxième Commission. Pour les rapports où figurent de multiples recommandations, l'ordre des projets de résolution ou de décision se trouvent dans la troisième colonne de cette note.

Je rappelle à l'Assemblée générale que nous allons maintenant nous prononcer sur les projets de résolution et de décision dont la Deuxième Commission a recommandé l'adoption et qu'en conséquence, il n'est plus possible pour les États Membres de s'en porter

coauteurs en plénière. Toute clarification à ce sujet doit être adressée au Secrétaire de la Commission.

Je rappelle également aux membres de bien vouloir faire part directement au secrétariat de toutes corrections à apporter aux intentions de vote des délégations une fois que le vote sur une proposition a été achevé. Je demande aux membres de bien vouloir coopérer afin d'éviter toute interruption de nos travaux à cet égard.

Point 17 de l'ordre du jour (suite)

Les technologies de l'information et des communications au service du développement

Rapport de la Deuxième Commission (A/70/469)

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Deuxième Commission au paragraphe 11 de son rapport.

Les membres se souviendront qu'au titre de ce point de l'ordre du jour, l'Assemblée a tenu sa réunion de haut niveau sur l'examen d'ensemble de la suite donnée aux textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information à de ses 76^e à ses 79^e séances plénières, les 15 et 16 décembre, et a adopté la résolution 70/125 à sa 79^e séance plénière, le 16 décembre.

Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution. La Deuxième Commission l'a adopté. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 70/184).

Le Président (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec l'examen du point 17 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 18 de l'ordre du jour

Questions de politique macroéconomique

Rapport de la Deuxième Commission (A/70/470)

Le Président (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite prendre note du rapport de la Deuxième Commission?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 18 de l'ordre du jour.

a) Commerce international et développement

**Rapport de la Deuxième Commission
(A/70/470/Add.1)**

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie de trois projets de résolution recommandés par la Deuxième Commission au paragraphe 19 de son rapport, et d'un projet de décision recommandé par la Commission au paragraphe 20 du même rapport.

Nous allons maintenant nous prononcer sur les projets de résolution I à III et sur le projet de décision, l'un après l'autre.

Le projet de résolution I est intitulé « Mesures économiques unilatérales utilisées pour exercer une pression politique et économique sur les pays en développement ». Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Algérie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cambodge, Cameroun, Chili, Chine, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Dominique, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Éthiopie, Fédération de Russie, Fidji, Gabon, Ghana, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Guyana, Haïti, Honduras, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Jamaïque, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Liban, Libéria, Libye, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Oman, Ouzbékistan, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République populaire

démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Soudan du Sud, Sri Lanka, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Tuvalu, Uruguay, Vanuatu, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe

Votent contre :

États-Unis d'Amérique, Israël

S'abstiennent :

Albanie, Andorre, Australie, Autriche, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Canada, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, ex-République yougoslave de Macédoine, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Îles Marshall, Irlande, Islande, Italie, Japon, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monaco, Monténégro, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Corée, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Marin, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Turquie, Ukraine

Par 131 voix contre 2, avec 49 abstentions, le projet de résolution I est adopté (résolution 70/185).

Le Président (*parle en anglais*) : Le projet de résolution II est intitulé « Protection du consommateur ». La Deuxième Commission l'a adopté. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution II est adopté (résolution 70/186).

Le Président (*parle en anglais*) : Le projet de résolution III est intitulé « Commerce international et développement ». La Deuxième Commission l'a adopté. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution III est adopté (résolution 70/187).

Le Président (*parle en anglais*) : Nous allons maintenant passer au paragraphe 20 du rapport afin de nous prononcer sur le projet de décision intitulé « Lieu de la quatorzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement en 2016 ».

La Deuxième Commission l'a adopté. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de décision est adopté (décision 70/541).

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de la République bolivarienne du Venezuela, qui souhaite intervenir au titre des explications de vote.

M^{me} Engelbrecht Schadtler (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : La République bolivarienne du Venezuela souhaite exprimer sa satisfaction suite à l'adoption de la résolution 70/185, intitulée « Mesures économiques unilatérales utilisées pour exercer une pression politique et économique sur les pays en développement », dont le texte a été déposé par le Groupe des 77 et de la Chine dans le cadre des travaux de la Deuxième Commission.

Notre pays a voté pour cette résolution parce qu'il considère que les mesures unilatérales sont contraires aux buts et principes de la Charte des Nations Unies et à la Déclaration relative aux principes du droit international touchant les relations amicales et la coopération entre les États conformément à la Charte des Nations Unies. Elles attendent en particulier à l'égalité de droit des États, au droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et au principe de non-ingérence dans les affaires intérieures des États, ainsi qu'au droit inaliénable de tout État de choisir son propre système politique, économique, social et culturel sans ingérence d'un quelconque autre État. L'imposition de ces mesures nuit au développement politique, économique, social et culturel normal du pays qui la subit et attente aux droits fondamentaux de ses citoyens.

Mon pays a subi l'imposition de mesures unilatérales que nous dénonçons haut et fort. Nous espérons que la communauté internationale, dans l'esprit de la résolution que nous venons d'adopter, appuiera l'adoption d'urgence de mesures efficaces visant à examiner le caractère illégal et illégitime de ces mesures, et à les condamner et les dénoncer puisqu'elles sont utilisées pour exercer une pression politique et économique sur notre pays.

Le Président (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec l'examen du point 18 a) de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

b) Système financier international et développement

Rapport de la Deuxième Commission (A/70/470/Add.2)

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie de deux projets de résolution recommandés par la Deuxième Commission au paragraphe 13 de son rapport. Nous allons maintenant nous prononcer sur les projets de résolution I et II, l'un après l'autre.

Le projet de résolution I est intitulé « Système financier international et développement ». La Deuxième Commission l'a adopté. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution I est adopté (résolution 70/188).

Le Président (*parle en anglais*) : Le projet de résolution II est intitulé « Amélioration de l'accès aux services financiers pour le développement durable ». La Deuxième Commission l'a adopté. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution II est adopté (résolution 70/189).

Le Président (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec l'examen du point 18 b) de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

c) Soutenabilité de la dette extérieure et développement

Rapport de la Deuxième Commission (A/70/470/Add.3)

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Deuxième Commission au paragraphe 8 de son rapport. Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution. La Deuxième Commission l'a adopté. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 70/190).

Le Président (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec l'examen du point 18 c) de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

d) Produits de base

Rapport de la Deuxième Commission (A/70/470/Add.4)

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Deuxième Commission au paragraphe 8 de son rapport. Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution. La Deuxième Commission l'a adopté. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 70/191).

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 18 d) de l'ordre du jour.

Point 19 de l'ordre du jour

Suivi et mise en œuvre des textes issus des Conférences internationales sur le financement du développement

Rapport de la Deuxième Commission (A/70/471)

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Deuxième Commission au paragraphe 11 de son rapport. Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution. Le projet de résolution est intitulé « Suivi de la Conférence internationale sur le financement du développement ». La Deuxième Commission l'a adopté. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 70/192).

Le Président (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec l'examen du point 19 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 20 de l'ordre du jour

Développement durable

Rapport de la Deuxième Commission (A/70/472)

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie de huit projets de résolution recommandés par la Deuxième Commission au paragraphe 42 de son rapport, et d'un projet de décision recommandé par la Commission au paragraphe 43 du même rapport. L'Assemblée va maintenant se prononcer sur les projets de résolution I à VIII et sur le projet de décision, l'un après l'autre.

Le projet de résolution I est intitulé « Année internationale du tourisme durable pour le développement (2017) ». La Deuxième Commission l'a adopté. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution I est adopté (résolution 70/193).

Le Président (*parle en anglais*) : Nous passons maintenant au projet de résolution II, intitulé « Marée noire sur les côtes libanaises ». Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cambodge, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Libéria, Libye, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Monaco, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouzbékistan, Pakistan, Panama, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République de Corée, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République de Moldova, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, République-Unie de Tanzanie,

Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sénégal, Serbie, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Somalie, Soudan, Soudan du Sud, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Tadjikistan, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Tuvalu, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe

Votent contre :

Australie, Canada, États-Unis d'Amérique, Îles Marshall, Israël, Micronésie (États fédérés de)

S'abstiennent :

Cameroun, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Tonga

Par 171 voix contre 6, avec 3 abstentions, le projet de résolution II est adopté (résolution 70/194).

Le Président (*parle en anglais*) : Le projet de résolution III est intitulé « Lutte contre les tempêtes de sable et de poussière ». La Deuxième Commission l'a adopté. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution III est adopté (résolution 70/195).

Le Président (*parle en anglais*) : Le projet de résolution IV est intitulé « Tourisme durable et développement durable en Amérique centrale ». La Deuxième Commission l'a adopté. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution IV est adopté (résolution 70/196).

Le Président (*parle en anglais*) : Le projet de résolution V est intitulé « Vers une coopération de tous les acteurs du secteur des transports pour la promotion de couloirs de transit multimodal durables ». La Deuxième Commission l'a adopté. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution V est adopté (résolution 70/197).

Le Président (*parle en anglais*) : Nous passons maintenant au projet de résolution VI, intitulé « Les technologies agricoles au service du développement durable ». Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Albanie, Allemagne, Andorre, Angola, Antigua-et-Barbuda, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cambodge, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Danemark, Dominique, El Salvador, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Îles Marshall, Îles Salomon, Inde, Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Lesotho, Lettonie, Libéria, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malawi, Malte, Maurice, Mexique, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Myanmar, Népal, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Ouzbékistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, République centrafricaine, République de Corée, République démocratique du Congo, République de Moldova, République dominicaine, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sénégal, Serbie, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Somalie, Soudan du Sud, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Tadjikistan, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Turkménistan, Tuvalu, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Viet Nam, Zambie, Zimbabwe

Votent contre :

Néant

S'abstiennent :

Afghanistan, Afrique du Sud, Algérie, Arabie saoudite, Bahreïn, Bangladesh, Bolivie (État plurinational de), Brunéi Darussalam, Cuba, Djibouti, Égypte, Émirats arabes unis, Indonésie, Iraq, Jordanie, Koweït, Liban, Libye, Malaisie, Maldives, Mali, Maroc, Mauritanie, Namibie,

Nicaragua, Niger, Oman, Pakistan, Qatar, République arabe syrienne, République populaire démocratique de Corée, Soudan, Tunisie, Turquie, Venezuela (République bolivarienne du), Yémen

Par 146 voix contre zéro, avec 36 abstentions, le projet de résolution VI est adopté (résolution 70/198).

Le Président (*parle en anglais*) : Le projet de résolution VII est intitulé « Instrument des Nations Unies sur les forêts ». La Deuxième Commission l'a adopté. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution VII est adopté (résolution 70/199).

Le Président (*parle en anglais*) : Le projet de résolution VIII est intitulé « Code mondial d'éthique du tourisme ». La Deuxième Commission l'a adopté. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution VIII est adopté (résolution 70/200).

Le Président (*parle en anglais*) : Nous allons maintenant passer au paragraphe 43 du rapport afin de nous prononcer sur le projet de décision intitulé « Rapport du Secrétaire général sur la Journée internationale des forêts ». Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de décision, comme le recommande la Deuxième Commission?

Le projet de décision est adopté (décision 70/542).

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 20 de l'ordre du jour.

- a) **Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable et de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable**

Rapport de la Deuxième Commission (A/70/472/Add.1)

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Deuxième Commission au paragraphe 9 de son rapport. L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution. La Deuxième Commission l'a adopté. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 70/201).

Le Président (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec l'examen du point 20 a) de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

- b) **Suivi et application des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa) et de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement**

Rapport de la Deuxième Commission (A/70/472/Add.2)

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Deuxième Commission au paragraphe 8 de son rapport. L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution. La Deuxième Commission l'a adopté. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 70/202).

Le Président (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec l'examen du point 20 b) de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

- c) **Stratégie internationale de prévention des catastrophes**

Rapport de la Deuxième Commission (A/70/472/Add.3)

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie de deux projets de résolution recommandés par la Deuxième Commission au paragraphe 13 de son rapport. Nous allons maintenant nous prononcer sur les projets de résolution I et II, l'un après l'autre.

Le projet de résolution I est intitulé « Journée mondiale de sensibilisation aux tsunamis ». La Deuxième Commission l'a adopté. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution I est adopté (résolution 70/203).

Le Président (*parle en anglais*) : Le projet de résolution II est intitulé « Stratégie internationale de

prévention des catastrophes ». La Deuxième Commission l'a adopté. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution II est adopté (résolution 70/204).

Le Président (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec l'examen du point 20 c) de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

d) Sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures

Rapport de la Deuxième Commission (A/70/472/Add.4)

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Deuxième Commission au paragraphe 8 de son rapport. Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution. La Deuxième Commission l'a adopté. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 70/205).

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 20 d) de l'ordre du jour.

e) Application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique

Rapport de la Deuxième Commission (A/70/472/Add.5)

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Deuxième Commission au paragraphe 8 de son rapport. Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution. La Deuxième Commission l'a adopté. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 70/206).

Le Président (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec l'examen du point 20 e) de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

f) Convention sur la diversité biologique

Rapport de la Deuxième Commission (A/70/472/Add.6)

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Deuxième Commission au paragraphe 9 de son rapport. Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution, intitulé « Application de la Convention sur la diversité biologique et contribution au développement durable ». La Deuxième Commission l'a adopté. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 70/207).

Le Président (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec l'examen du point 20 f) de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

g) Harmonie avec la nature

Rapport de la Deuxième Commission (A/70/472/Add.7)

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Deuxième Commission au paragraphe 8 de son rapport. Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution. La Deuxième Commission l'a adopté. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 70/208).

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 20 g) de l'ordre du jour.

h) Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable

Rapport de la Deuxième Commission (A/70/472/Add.8)

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Deuxième Commission au paragraphe 8 de son rapport. Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution, intitulé « Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable (2005-2014) ». La Deuxième Commission l'a adopté. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 70/209).

Le Président (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec l'examen du point 20 h) de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 21 de l'ordre du jour

Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)

Rapport de la Deuxième Commission (A/70/473)

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Deuxième Commission au paragraphe 10 de son rapport. Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution. La Deuxième Commission l'a adopté. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 70/210).

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 21 de l'ordre du jour.

Point 22 de l'ordre du jour

Mondialisation et interdépendance

Rapport de la Deuxième Commission (A/70/474)

Le Président (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite prendre note du rapport de la Deuxième Commission?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 22 de l'ordre du jour.

a) Rôle des Nations Unies dans la promotion du développement à l'heure de la mondialisation et de l'interdépendance

Rapport de la Deuxième Commission (A/70/474/Add.1)

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Deuxième Commission au paragraphe 8 de son rapport. Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de

résolution. La Deuxième Commission l'a adopté. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 70/211).

Le Président (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec l'examen du point 22 a) de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

b) Science et technique au service du développement

Rapport de la Deuxième Commission (A/70/474/Add.2)

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie de deux projets de résolution recommandés par la Deuxième Commission au paragraphe 13 de son rapport. Nous allons maintenant nous prononcer sur les projets de résolution I et II, l'un après l'autre.

Le projet de résolution I est intitulé « Journée internationale des femmes et des filles de science ». La Deuxième Commission l'a adopté. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution I est adopté (résolution 70/212).

Le Président (*parle en anglais*) : Le projet de résolution II est intitulé « Science, technologie et innovation au service du développement ». La Deuxième Commission l'a adopté. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution II est adopté (résolution 70/213).

Le Président (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec l'examen du point 22 b) de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

c) Culture et développement durable

Rapport de la Deuxième Commission (A/70/474/Add.3)

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Deuxième Commission au paragraphe 7 de son rapport. Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution. La Deuxième Commission a adopté le projet de résolution. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 70/214).

Le Président (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 22 c) de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

d) Coopération pour le développement des pays à revenu intermédiaire

Rapport de la Deuxième Commission (A/70/474/Add.4)

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Deuxième Commission au paragraphe 8 de son rapport. Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution. La Deuxième Commission a adopté le projet de résolution. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 70/215)

Le Président (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 22 d) de l'ordre du jour et du point 22 de l'ordre du jour pris dans son ensemble?

Il en est ainsi décidé.

Point 23 de l'ordre du jour

Groupes de pays en situation particulière

Rapport de la Deuxième Commission (A/70/475)

Le Président (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite prendre note du rapport de la Deuxième Commission?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 23 de l'ordre du jour.

a) Suivi de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés.

Rapport de la Deuxième Commission (A/70/475/Add.1)

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Deuxième Commission au paragraphe 8 de son rapport. Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet

de résolution. La Deuxième Commission a adopté le projet de résolution. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 70/216).

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 23 a) de l'ordre du jour.

b) Suivi de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral

Rapport de la Deuxième Commission (A/70/475/Add.2)

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Deuxième Commission au paragraphe 9 de son rapport. Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution. La Deuxième Commission a adopté le projet de résolution. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 70/217).

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de l'Azerbaïdjan qui souhaite faire une explication de position sur la résolution qui vient d'être adoptée.

M^{me} Ibrahimova (Azerbaïdjan) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier le Président et les Vice-Présidents de la Deuxième Commission pour la manière dont ils ont dirigé nos efforts et pour nous avoir fourni tout l'appui nécessaire dans la négociation sur la résolution 70/217 dont l'adoption a pu se faire par consensus.

Je tiens à réaffirmer l'attachement de mon pays aux objectifs énoncés dans la Déclaration de Vienne et le Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024, et à expliquer notre position concernant la résolution à l'examen. À cet égard, je voudrais souligner l'importance de la volonté politique et du rôle que doivent jouer les acteurs compétents dans la mobilisation des moyens et ressources nécessaires pour mettre en œuvre le Programme d'action de Vienne. Nous sommes convaincus que le fait d'appartenir au groupe des pays en développement sans littoral et de partager les informations sur nos besoins et nos problèmes spécifiques va nous encourager encore plus

à mettre vigoureusement en œuvre un programme de développement défini par nos intérêts naturels communs et notre volonté politique mutuelle, ce qui est un élément de base fondamental pour appliquer la résolution qui vient d'être adoptée.

La mise en œuvre de la résolution, le renforcement de la coopération régionale et sous-régionale et la promotion des partenariats passent par le règlement des conflits régionaux, conformément aux résolutions du Conseil de sécurité et aux principes du droit international, et doivent être menés dans le respect des politiques et priorités nationales. Nous pensons que la communauté internationale doit tout mettre en œuvre pour aider les pays en développement sans littoral à régler leurs différends régionaux, qui entraînent des difficultés économiques et politiques, en veillant à ce que les principes fondamentaux énoncés dans la Charte des Nations Unies et le droit international soient dûment respectés.

Pour conclure, je voudrais dire que ma délégation est convaincue que l'adoption aujourd'hui de la résolution 70/217 contribuera grandement à la réalisation de nos objectifs communs.

Le Président (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 23 b) de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 24 de l'ordre du jour

Élimination de la pauvreté et autres questions liées au développement

Rapport de la Deuxième Commission (A/70/476)

Le Président (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite prendre note du rapport de la Deuxième Commission?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 24 de l'ordre du jour.

a) Activités relatives à la deuxième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2008-2017)

Rapport de la Deuxième Commission (A/70/476/Add.1)

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Deuxième Commission au paragraphe 8 de son rapport. Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution, intitulé « Deuxième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2008-2017) ». La Deuxième Commission a adopté le projet de résolution. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 70/218).

Le Président (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée en a ainsi terminé avec son examen du point 24 a) de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

b) Participation des femmes au développement

Rapport de la Deuxième Commission (A/70/476/Add.2)

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Deuxième Commission au paragraphe 8 de son rapport. Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution. La Deuxième Commission a adopté le projet de résolution. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 70/219).

Le Président (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 24 b) de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

c) Mise en valeur des ressources humaines

Rapport de la Deuxième Commission (A/70/476/Add.3)

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Deuxième Commission au paragraphe 8 de son rapport. Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution. La Deuxième Commission a adopté le projet de résolution. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 70/220).

Le Président (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 24 c) de l'ordre du jour et du point 24 de l'ordre du jour pris dans son ensemble?

Il en est ainsi décidé.

Point 25 de l'ordre du jour

Activités opérationnelles de développement

Rapport de la Deuxième Commission (A/70/477)

Le Président (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite prendre note du rapport de la Deuxième Commission?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 25 de l'ordre du jour.

a) Activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies

Rapport de la Deuxième Commission (A/70/477/Add.1)

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Deuxième Commission au paragraphe 7 de son rapport. Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution. La Deuxième Commission a adopté le projet de résolution. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

*Le projet de résolution est adopté
(résolution 70/221).*

Le Président (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 25 a) de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

b) Coopération Sud-Sud pour le développement

Rapport de la Deuxième Commission (A/70/477/Add.2)

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Deuxième Commission au paragraphe 8 de son rapport. Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution, intitulé « Coopération Sud-Sud ». La Deuxième Commission a adopté le projet de résolution.

Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

*Le projet de résolution est adopté
(résolution 70/222).*

Le Président (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 25 b) de l'ordre du jour et du point 25 de l'ordre du jour.

Il en est ainsi décidé.

Point 26 de l'ordre du jour

Développement agricole, sécurité alimentaire et nutrition

Rapport de la Deuxième Commission (A/70/478)

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Deuxième Commission au paragraphe 13 de son rapport, et d'un projet de décision recommandé par la Commission au paragraphe 14 du même rapport.

Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution, intitulé « Développement agricole, sécurité alimentaire et nutrition ». La Deuxième Commission a adopté le projet de résolution. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

*Le projet de résolution est adopté
(résolution 70/223).*

Le Président (*parle en anglais*) : Nous passons à présent au projet de décision, intitulé « Note du Secrétaire général transmettant le rapport sur les principales décisions et recommandations de politique générale formulées par le Comité de la sécurité alimentaire mondiale ». Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite adopter le projet de décision, tel que recommandé par la Deuxième Commission?

Le projet de décision est adopté (décision 70/547).

Le Président (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 26 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 27 de l'ordre du jour

Vers des partenariats mondiaux

Rapport de la Deuxième Commission (A/70/479)

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Deuxième Commission au paragraphe 10 de son rapport. Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution, intitulé « Vers des partenariats mondiaux : démarche fondée sur des principes pour le renforcement de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et tous les partenaires intéressés ». La Deuxième Commission a adopté le projet de résolution. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 70/224).

Le Président (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 27 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 64 de l'ordre du jour

Souveraineté permanente du peuple palestinien dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et de la population arabe dans le Golan syrien occupé sur leurs ressources naturelles

Rapport de la Deuxième Commission (A/70/480)

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Deuxième Commission au paragraphe 11 de son rapport. Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution. Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cambodge, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Dominique, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Hongrie, Îles Salomon,

Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Libéria, Libye, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Monaco, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouzbékistan, Pakistan, Panama, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République de Corée, République démocratique populaire lao, République de Moldova, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sénégal, Serbie, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Tadjikistan, Thaïlande, Timor-Leste, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Tuvalu, Ukraine, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe

Votent contre :

Canada, États-Unis d'Amérique, Îles Marshall, Israël, Micronésie (États fédérés de)

S'abstiennent :

Australie, Cameroun, Côte d'Ivoire, Honduras, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Soudan du Sud, Togo, Tonga, Vanuatu

Par 164 voix contre 5, avec 10 abstentions, le projet de résolution est adopté (résolution 70/225).

[La délégation de la Somalie a ultérieurement informé le Secrétariat qu'elle entendait voter pour.]

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de la République bolivarienne du Venezuela qui souhaite faire une explication de vote sur la résolution qui vient d'être adoptée.

M^{me} Engelbrecht Schadtler (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : La République bolivarienne du Venezuela se félicite de l'adoption aujourd'hui de la résolution 70/225, intitulée

« Souveraineté permanente du peuple palestinien dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et de la population arabe dans le Golan syrien occupé sur leurs ressources naturelles », qui a été présentée à la Deuxième Commission au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

Mon pays a voté pour la résolution conformément à l'appui qu'il a toujours apporté à la Palestine. Nous condamnons une fois encore les politiques répressives de l'État d'Israël à l'égard de l'État de Palestine, qui frappent ses activités économiques et commerciales et provoquent le déclin de l'économie palestinienne. Nous renouvelons notre appel pour que l'État de Palestine se voie confier la responsabilité de la gestion et de l'exploitation de ses ressources naturelles. L'ingérence d'Israël dans ces domaines prive les Palestiniens de leur droit de développer leur infrastructure et leurs capacités afin de parvenir à la croissance économique. Le Venezuela lance un appel à la communauté internationale pour qu'elle mette tout en œuvre afin que la résolution 70/225 soit appliquée de manière claire et énergique, de même que toutes celles relatives à cette question, qu'elle protège le peuple palestinien contre l'agression persistante d'Israël et exige de ce pays qu'il cesse ses violations du droit international.

Le Président (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée en a ainsi terminé avec son examen du point 64 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 120 de l'ordre du jour (*suite*)

Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale

Rapport de la Deuxième Commission
(A/70/518)

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie de deux projets de décision recommandés par la Deuxième Commission au paragraphe 9 de son rapport. Nous allons tout d'abord nous prononcer sur le projet de décision I, intitulé « Revitalisation des travaux de la Deuxième Commission ». Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite adopter le projet de décision, tel que recommandé par la Deuxième Commission?

Le projet de décision est adopté (décision 70/548).

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de décision II, intitulé « Projet de programme de travail de la Deuxième Commission pour la soixante et onzième session de l'Assemblée générale ». Puis-je considérer

que l'Assemblée souhaite adopter le projet de décision II, tel que recommandé par la Deuxième Commission?

Le projet de décision II est adopté (décision 70/549).

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 120 de l'ordre du jour.

Point 135 (*suite*)

Planification des programmes

Le Président (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite prendre note du rapport de la Deuxième Commission?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 135 de l'ordre du jour.

Points 20 et 79 de l'ordre du jour (*suite*)

Développement durable

Les océans et le droit de la mer

a) Les océans et le droit de la mer

Rapport de la Deuxième Commission
(A/70/472/Add.9)

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Deuxième Commission au paragraphe 6 de son rapport. Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution intitulé « Conférence des Nations Unies pour appuyer la mise en œuvre de l'objectif 14 des objectifs de développement durable : conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable ».

La Deuxième Commission a adopté le projet de résolution. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 70/226).

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Argentine qui souhaite faire une explication de position.

M. Fernández Valoni (Argentine) (*parle en espagnol*) : L'Argentine s'est jointe au consensus sur l'adoption de la résolution 70/226 en raison de l'importance qu'elle attache à la conservation et à

l'exploitation durable des océans et des mers et de leurs ressources. Nous sommes également sensibles à l'esprit constructif dans lequel les négociations sur la résolution ont été menées. Néanmoins, nous voudrions qu'il soit officiellement pris note de notre position.

L'Argentine accorde la plus haute priorité aux océans et à leurs ressources. Nous avons été, aux côtés d'autres pays d'Amérique latine, des pionniers dans le développement de ce qu'on a appelé le « nouveau droit de la mer » et d'autres concepts qui ont par la suite été consacrés par la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer. L'intérêt que porte l'Argentine aux océans et au droit de la mer n'a pas changé depuis l'adoption de la Convention, et demeure une priorité.

L'Argentine souscrit à l'initiative des Fidji et de la Suède en vue de garantir le suivi de la mise en œuvre de l'objectif 14 du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1). Toutefois nous n'approuvons pas la méthode proposée. Dans le cadre du processus engagé au sein du Forum politique de haut niveau pour le développement durable, il a été convenu que le suivi de la mise en œuvre des 16 objectifs du Programme sera effectué en s'appuyant sur les structures existantes, afin d'éviter les chevauchements et la création de nouvelles structures. L'Argentine n'adhère pas à l'idée d'organiser une conférence de haut niveau des Nations Unies, car la mise en œuvre des objectifs relatifs à la conservation et à l'exploitation durable des océans et des mers et de leurs ressources suppose la participation d'organes dont sont aussi membres les experts responsables de la mise en œuvre au niveau national. L'Argentine participera activement aux négociations sur les modalités de la conférence prévue dans la résolution, afin de veiller à qu'il n'y ait pas de chevauchement entre les instances compétentes dans le domaine des océans et du droit de la mer, notamment le Processus consultatif informel ouvert à tous sur les océans et le droit de la mer, mis en place par l'Assemblée générale.

À cet égard, l'Argentine s'est jointe au consensus en faveur de la convocation de la conférence, qui sera organisée par les Fidji et la Suède, étant entendu que son seul objectif sera de susciter la dynamique politique pour garantir le suivi de l'objectif 14 et non de négocier un document final ou des recommandations, et étant entendu également qu'elle ne donnera pas lieu à d'autres conférences du même type, ce qui reviendrait à créer une structure parallèle se superposant aux instances existantes.

Ma délégation estime qu'il existe une instance naturelle pour le suivi de l'objectif 14, créée à l'issue du Sommet mondial pour le développement durable de Johannesburg précisément pour traiter des questions relatives aux océans sous un angle de développement durable et placée sous l'autorité de l'Assemblée générale. Cette instance c'est le Processus consultatif informel ouvert à tous sur les océans et le droit de la mer, lequel entreprendra un processus d'examen à sa prochaine session, en 2016. Il pourra à cette occasion faire des recommandations au Forum politique de haut niveau sur le développement durable, au Conseil économique et social et à l'Assemblée générale concernant les modalités du suivi de l'objectif 14.

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 20 et du point 79 a) de l'ordre du jour.

Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier S. E. M. Andrej Logar, Représentant permanent de la Slovénie et Président de la Deuxième Commission, les membres du Bureau et le Secrétaire de la Deuxième Commission, ainsi que les représentants pour l'excellent travail accompli.

L'Assemblée générale a ainsi achevé l'examen de tous les rapports de la Deuxième Commission dont elle était saisie à la présente séance.

La séance est levée à 16 h 25.